

Brevet Fédéral Éducateur Nagez Forme Bien-être 2023-2024



Dans le cadre de son dispositif "Natation Santé", la Fédération Française de Natation propose une formation fédérale d'éducateur Nagez Forme Bien-être.

L'activité Nagez Forme Bien-être regroupe toutes les activités aquatiques émergentes et/ou de natation pour préserver son capital santé au service des personnes recherchant une activité de bien-être et de loisir.

L'éducateur Nagez Forme Bien-être intervient auprès de tous les publics sains et/ou sédentaires en vue de préserver leur capital santé, de leur permettre de lutter contre la sédentarité et/ou contre les effets du vieillissement.



CONTENUS ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention de l'attestation de formation Éducateur Nagez Forme Bien-être.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Encadrer des personnes en vue de préserver leur capital santé
- Encadrer des personnes en vue de leur permettre de lutter contre la sédentarité
- Encadrer des personnes en vue de leur permettre de lutter contre le vieillissement
- Inscrire son action en cohérence avec le projet de la FFN, la politique nationale de santé publique et le projet du club

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Connaissance du dispositif Natation Santé de la FFN et des prérogatives de l'éducateur Nagez Forme Bien-être
- Connaissance des publics en prévention primaire, le vieillissement, la lutte contre la sédentarité, les effets de la natation et des activités aquatiques sur le pratiquant
- Mobilisation de ces connaissances dans les activités aquatiques
- Conduite des activités aquatiques

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se compose des contenus suivants :

INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

Tel : 01.70.48.45.24

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : www.ffnatation.fr / www.ffn.extranat.fr

Email INFAN : infan@ffnatation.fr

N° de déclaration : 11.75.34540.75

- Présentation du dispositif Natation Santé et prérogatives de l'éducateur Nagez Forme Bien-être : Déclinaison du dispositif fédéral Natation Santé, l'activité Nagez Forme Bien-être, l'activité Nagez Forme Santé, les 3 préventions
- Le public en prévention primaire : Connaissance des différents publics, le vieillissement, lutte contre la sédentarité, effets de la natation sur le pratiquant, effets des activités aquatiques sur le pratiquant
- Anatomie/biomécanique : Rappels de connaissances fondamentales (respiration, posture...)
- Mobilisation des connaissances dans les activités aquatiques : présentation des différentes activités aquatiques, principes de base (posture, mouvements de base, plans de travail, positions), adaptation des activités en grand bain, matériels utilisés, intensité et travail en musique (battements par minute, phrase musicale, relief musical, relation musique-mouvement)
- Conduite des activités aquatiques : Organisation pédagogique (construction de la séance), rôle et posture de l'éducateur (attitude avant, pendant et après le cours, préparation de l'activité...)



PUBLICS ET PRÉREQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Sélection

3-Positionnement

4-Entrée en formation

PRÉ-REQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit pouvoir justifier, au moment de l'inscription, des prérequis suivants :

- Avoir 17 ans minimum
- Être licencié à la FFN
- Être titulaire au minimum d'un BF2 à jour de la formation continue ou d'un diplôme d'État ou Titre à Finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue
- Être titulaire du PSC1 à jour de la formation continue

INSCRIPTION

Pour vous inscrire, veuillez cliquer [ICI](#) et renvoyer les justificatifs ci-dessous à vincent.vacherat@ffnatation.fr au plus tard vendredi 23 février 17h00 :

- Pièce d'identité
- Licence FFN 2023-2024
- Diplôme ou titre à finalité professionnelle, ou BF2 à jour de la formation continue
- PSC1 à jour de la formation continue
- Certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation, de moins de 3 mois
- Règlements de 450€ pour les frais pédagogiques et 30€ pour les frais d'inscription, par virement (lien de paiement en fin de document)
- Lettre du Président de son club et éventuellement du club d'accueil, précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club, dans le domaine de l'animation et de l'enseignement

ANALYSE DES BESOINS

L'analyse des besoins est réalisée lors du questionnaire d'inscription.

POSITIONNEMENT

Un questionnaire d'auto-positionnement est rempli lors de l'inscription par le stagiaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cette formation ne fait pas l'objet d'une certification. L'organisme de formation fédéral délivrera une attestation de suivi de formation pour faire valoir ce que de droit, notamment dans le cadre de la labellisation.

AGRÉMENT NAGEZ FORME BIEN-ÊTRE

Les clubs disposant d'un éducateur certifié Nagez Forme Bien-être peuvent solliciter l'agrément Nagez Forme Bien-être auprès de leur ligue.

ORGANISATION DE LA FORMATION

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
Du lundi 4 au mercredi 6 mars 2024	22 heures	Vendredi 23 février 2023 17h00

LIEU

La formation en centre aura lieu au siège fédéral au 104, rue Martre 92110 CLICHY. La mise en pratique aura lieu à la piscine de Clichy au 34, rue Valiton 92110 CLICHY.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Intervention d'experts
- Mises en situation
- Retours d'expériences

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DÉDIÉS A L'ACTION

La formation se déroule entièrement en présentiel. La salle de cours de l'INFAN dispose du matériel nécessaire à l'action de formation. Des supports pédagogiques seront mis à disposition des stagiaires, principalement en format numérique.

4 heures de formation auront lieu en bassin.

SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES



SUITES DE PARCOURS

Le titulaire du Brevet Fédéral Nagez Forme Bien-être peut proposer des activités aquatiques dans une démarche de prévention primaire.

PASSERELLES

Cette formation ne permet pas, à elle seule, d'encadrer contre rémunération, ni de bénéficier d'allègements sur d'autres diplômes fédéraux.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Brevet Fédéral d'Éducateur Nagez Forme Bien-être. Les deux années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN. La capacité à exercer les compétences en lien avec la formation d'éducateur Nagez Forme Bien-être est soumise au suivi de la formation continue. Cette formation continue comprend a minima :

- Une demi-journée de secourisme et sécurité en piscine : pratique du test de sécurité et mises en situation pratique
- Une demi-journée pédagogique.

De plus, il est important de rappeler que les personnes doivent maintenir à jour la formation continue de leur diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles. Renseignements complémentaires auprès de la référente handicap pour toute étude d'aménagements : Frédérique CROCHARD frederique.crochard@ffnatation.fr.

€ TARIF ET FINANCEMENTS

TARIF

ATTENTION : la formation fera l'objet d'une demande d'action collective à l'AFDAS. Cette demande sera portée par l'INFAN. Par conséquent, merci de ne pas procéder au paiement avant le retour de l'AFDAS.

Si la demande d'action collective est refusée, le paiement sera possible via le lien ci-dessous. Les différentes modalités de financement sont présentées dans le paragraphe Financements.

INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

Tel : 01.70.48.45.24

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : www.ffnatation.fr / www.ffn.extranat.fr

Email INFAN : infan@ffnatation.fr

N° de déclaration : 11.75.34540.75



Le coût de la formation est de 450€, auxquels il faut ajouter 30€ de frais d'inscription. Le règlement se fait par virement en cliquant sur le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/infan-ffn/paiements/frais-pedagogiques-nfbe>

FINANCEMENTS

Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Financement AFDAS pour les clubs ayant au moins 1 salarié. Tutoriel vidéo disponible sur ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=eEeAUN-VTg>
- Financement du club
- Financement personnel du stagiaire

Pour toute demande de devis, veuillez l'adresser à Vincent VACHERAT.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont téléchargeables [ICI](#).



CONTACTS

Référent pédagogique	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent administratif	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent technique	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent handicap	Frédérique CROCHARD	frederique.crochard@ffnatation.fr	06.82.84.23.21
Référent COVID	Valérie GICQUEL	valerie.gicquel@ffnatation.fr	01.70.48.45.14



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'éducateurs accueillis	47
Nombre d'éducateurs admis	47
Taux de réussite à la certification	N/C
Taux d'échec à la certification	N/C
Taux d'abandon	0%
Taux de satisfaction	100%
Taux de retours d'enquêtes	N/C